



MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA
CONSUMMATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE
DU COMMERCE ET DE LA CONSUMMATION

SERVICE DU COMMERCE

BUREAU DE LA METROLOGIE LEGALE
ANTSIRANANA

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

N° : 020-SML/D/T/26/C

Récepteur-mesure pour produits pétroliers
CITERNE A QUATRE COMPARTIMENTS
Montée sur un camion immatriculée 0304 TBB
DETENTEUR : VOROMAILALA TRANSPORT

LIMITE DE VALIDITE : AOUT 2029

Les hauteurs et distances sont mesurées par la verticale de pique passant par le milieu du segment joignant le plan de débordement du capot (plan de référence),

- Capacité total (Vt)= Volume limité par le plan du débordement ;
- Capacité nominale= volume correspondant au remplissage normale en service;
- Creux (C)= distance du niveau du liquide au plan de référence P (distance mesurée obligatoirement à l'aide d'un sabre)
- L'erreur maximale tolérée à la Jauge : $\pm 0,2\%$ du volume nominale
- L'erreur maximale tolérée en service : $\pm 0,5\%$ du volume mesurée (Y sont incluse les erreurs de la Jauge, de détermination du niveau du liquide, du mesurage de la température et de la masse volumique etc.) Selon recommandation OIML R80 (édition 1989F)
- Les mesures prises sont les contenances en litres pour distances de creux, en centimètre.

COMPARTIMENT N°1 AV

Capacité nominale
Vn= 2 000 l

Capacité Total
Vt= 2 105 l

Degré maximal de remplissage
Vn / Vt= 95,01%

Creux C=198 mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
12	2045	15	2029	18	2011	21	1993	24	1971
13	2041	16	2023	19	2005	22	1987	25	1963
14	2035	17	2017	20	1999	23	1979	26	1955

COMPARTIMENT N°02

Capacité nominale
Vn= 8 000 l

Capacité Total
Vt= 8 390 l

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 95,35%

Creux C=216mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
15	8169	18	8097	21	8017	24	7929	27	7835
16	8149	19	8071	22	7989	25	7899	28	7801
17	8123	20	8045	23	7959	26	7869	29	7767

COMPARTIMENT N°03

Capacité nominale
Vn= 2 000 l

Capacité Total
Vt= 2 095 l

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 95,51%

Creux C=188mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
12	2041	15	2023	18	2005	21	1987	24	1963
13	2035	16	2017	19	1999	22	1979	25	1955
14	2029	17	2011	20	1993	23	1971	26	1947

Bureau de la Métrologie Légale ANTSIRANANA,
sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANTSIRANANA 201
Tél 034 89 572 81.
Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 020/SML/D/T/236C
Date de contrôle : 12/08/2026
Date limite : **AOUT 2029**
CC- IM : 0304 TBB



COMPARTIMENT N°04

Capacité nominale
Vn= 2 000 l

Capacité Total
Vt= 2 100 l

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 96,15%

Creux C=190mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
12	2040	15	2024	18	2006	21	1988	24	1966
13	2036	16	2018	19	2000	22	1982	25	1958
14	2030	17	2012	20	1994	23	1974	26	1950

& La pastille de chaque compartiment de la citerne est réglée en fonction de la distance de creux correspondant à la capacité nominale indiquée sur le présent certificat.

& Le plomb attaché au scellement de sa fixation est marqué par le poinçon Annuelle « Lettre V » du Service de la Métrologie Légale.

Fait à Antsiranana, le **17 AOÛT 2026**

Le Chef du Bureau de la Métrologie Légale



NOTA BENE : Le présent certificat de jaugeage doit toujours accompagner la citerne et être présenté à toutes demandes des usagers ou des fonctionnaires des services de contrôle (Décret 93-360 du 07 Juillet 1993)

Bureau de la Métrologie Légale ANT SIRANANA,
sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANT SIRANANA 201
Tél 034 89 572 81.
Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 020/SML/D/T/236C
Date de contrôle : 12/08/2026
Date limite : **AOÛT 2029**
CC- IM : 0304 TBB